

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-deuxième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 23 – 27 juillet 2012

Questions stratégiques

RENFORCEMENT DES CAPACITES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. A sa 14<sup>e</sup> session (CoP14, La Haye, 2007), la Conférence des Parties a adopté la résolution Conf. 14.2, *Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2013*, qui inclut le but et l'objectif suivants:

*But 1: Garantir l'application et le respect de la Convention et la lutte contre la fraude*

*Objectif 1.8: Les Parties et le Secrétariat ont des programmes de renforcement des capacités adéquats en place.*

Le présent document donne des informations sur plusieurs activités récentes de renforcement des capacités menées par le Secrétariat pour contribuer à ces but et objectif. Il présente aussi la stratégie qu'il a adoptée pour ses activités de renforcement des capacités, notamment l'établissement de partenariats dans le cadre de la coopération Sud-Sud et la durabilité de ces activités à long terme.

Contexte

3. L'élaboration et la mise en œuvre d'activités visant à améliorer les capacités régionales et nationales d'appliquer la Convention plus efficacement sont une préoccupation centrale des Parties à la Convention qui ressort de plusieurs décisions et résolutions sur le renforcement des capacités adoptées aux sessions de la Conférence des Parties. De plus, les activités de renforcement des capacités se recourent et requièrent de nombreux types d'expertise, de partenariats et d'approches.
4. Comme indiqué à la 61<sup>e</sup> session du Comité permanent (Genève, 2011), le Secrétariat a préparé un projet de cadre afin que ses activités de renforcement des capacités s'appuient sur des partenariats, qu'elles soient ciblées, durables et efficaces en terme de coûts, que leurs résultats soient mesurables, et qu'elles appuient le but et l'objectif de renforcement des capacités inclus dans la résolution Conf. 14.2. Ce cadre assure la cohérence des nombreuses activités de renforcement des capacités par son approche plus stratégique et intégrée à la conception et à la mise en œuvre des projets. Les activités touchant aux projets peuvent ainsi s'appuyer mutuellement lorsque c'est possible et utiliser au mieux les fonds et les expertises disponibles. Les activités mentionnées ci-après reflètent cette approche stratégique, notamment pour l'organisation conjointe et le financement des activités, et l'établissement de partenariats.

Financement par la Commission européenne du projet intitulé *Renforcer la capacité des pays en développement d'appliquer la CITES pour garantir une gestion durable des espèces sauvages et un commerce non préjudiciable*

5. La Commission européenne a généreusement fourni 3.512.500 USD pour un projet sur plusieurs années, intitulé *Renforcer la capacité des pays en développement d'appliquer la CITES pour garantir une gestion durable des espèces sauvages et un commerce non préjudiciable*, dont l'objectif est de contribuer à la conservation de la biodiversité et à l'amélioration des moyens d'existence des pauvres en milieu rural. Il vise à renforcer les capacités des pays en développement d'appliquer la CITES et de satisfaire aux obligations CITES de leurs partenaires commerciaux (l'Union européenne, par exemple) pour empêcher la

surexploitation et garantir un commerce international durable de la faune et de la flore sauvages. Le Secrétariat remercie vivement la Commission européenne pour cette importante contribution financière.

6. Le document SC61 Doc. 19, *Renforcement des capacités*<sup>1</sup>, contient un résumé des activités terminées au cours de la phase I du projet. Le dernier atelier régional de cette phase tenu pour l'Asie centrale et l'Asie de l'Ouest a été organisé à Riyad (Arabie saoudite) du 19 au 21 décembre 2011. Son organisation a été la même que celle des ateliers tenus en 2010 – à part l'accent mis sur la planification régionale des projets post-atelier devant avoir lieu au cours de la phase II.
7. La réalisation des projets régionaux et nationaux de la phase II a commencé à la fin de l'été 2011 en partenariat avec, entre autres, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le PNUE-Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature (PNUE-WCMC), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), *Amazon Cooperation Treaty Organization* (ACTO), la Commission de l'Amérique centrale sur l'environnement et le développement (CACED), l'OIPC-Interpol, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Secrétariat du *Pacific Regional Environment Programme* (SPREP), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'Université internationale d'Andalousie (UNIA), TRAFFIC et le Fonds mondial pour la nature (WWF).
8. Concernant les projets à réaliser dans certains pays, plusieurs pays ont été identifiés, des partenaires ont été contactés et la planification a commencé, notamment celle de projets dans les pays suivants: Cambodge, Chine, Djibouti, Gabon (et plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest), Indonésie, Madagascar, Mozambique, Myanmar, République démocratique populaire lao, Viet Nam. Les projets réalisés avec des partenaires incluent des activités sur les avis de commerce non préjudiciable, le respect des dispositions, la lutte contre la fraude et le suivi. Plusieurs autres projets sont en cours de réalisation pour aider les Parties à obtenir la levée de leur suspension de commerce (réglementation 828/2011 du 17 août 2011 de la Commission européenne) et celle des recommandations CITES de suspendre le commerce avec elles. Les projets mentionnés ci-après montrent l'approche stratégique adoptée par le Secrétariat et souligne la nécessité d'un financement conjoint lorsque c'est possible et approprié.
9. Le Secrétariat a rencontré l'ambassadeur de Djibouti à Genève pour examiner la mise en œuvre d'éventuels projets dans ce pays. La planification d'une mission du Secrétariat à Djibouti est en cours afin qu'il rencontre les autorités locales et examine avec elles plusieurs questions, notamment le respect des dispositions, la législation nationale et la soumission des rapports (voir la notification aux Parties n° 2011/010 du 19 janvier 2011 sur la recommandation de suspendre le commerce avec ce pays décidée du fait de sa législation nationale).
10. Parmi les activités menées en Afrique, il y a des projets réalisés à Madagascar pour améliorer le suivi et la gestion du crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus*) et d'autres espèces, afin de garantir un commerce durable, de renforcer la capacité de son autorité scientifique d'émettre des avis de commerce non préjudiciable, et d'aider l'organe de gestion à garantir le respect des dispositions et la lutte contre la fraude. Le Secrétariat travaille aussi avec Madagascar à combler les lacunes dans les informations sur les espèces succulentes et les palmiers. En outre, il travaille avec l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) à aider Madagascar à générer des informations sur la biologie, la conservation et le commerce des espèces ligneuses.
11. A l'appui de ce qui précède, le Secrétariat s'est réuni à Madagascar avec des cadres CITES pour discuter de la mise en œuvre de projets spécifiques, trouver des partenariats et décider d'un cadre stratégique. Les Secrétariats de la CITES et de l'OIBT ont financé la participation de deux représentants de Madagascar (l'un de l'autorité scientifique et l'autre de l'organe de gestion) à la 20<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes (Dublin, 2012) et aux séances conjointes avec la 26<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux. A cette session, les questions suivantes ont été abordées: les rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la CITES s'agissant des espèces végétales de Madagascar, l'identification des besoins d'assistance, les projets en cours, et les partenariats et la future collaboration possibles. De plus, le financement de la Commission européenne permettra d'engager un cadre de l'organe de gestion et un cadre de l'autorité scientifique chargé des plantes dans le cours de maîtrise intitulé *Gestion, accès et conservation des espèces dans le commerce: le cadre international de l'UNIA*.
12. Au Mozambique, le Secrétariat procède, avec TRAFFIC, à une évaluation complète des besoins pour déterminer la portée, l'ampleur et le type d'appui requis pour permettre à l'organe de gestion et à l'autorité scientifique de remplir leurs obligations découlant de la CITES. Après analyse des résultats de cette

---

<sup>1</sup> Voir sous <http://www.cites.org/eng/com/sc/61/E61-19.pdf>

évaluation, TRAFFIC fera une série de recommandations à haut niveau et soumettra un rapport aux fonctionnaires concernés, notamment au cours d'un atelier qui permettra d'examiner et de finaliser l'évaluation des besoins et de s'accorder sur les activités de suivi.

13. Le Secrétariat reconnaît la contribution de TRAFFIC, qui a aidé le Gabon à finaliser son *Plan d'action pour le contrôle du commerce de l'ivoire d'éléphant*. Le Gabon ayant soumis un questionnaire rempli, le Secrétariat a pu lever la recommandation de suspendre le commerce avec cette Partie (voir la notification aux Parties n° 2012/008 du 24 janvier 2012).
14. Le Secrétariat travaille avec TRAFFIC à aider l'organe de gestion du Gabon à appliquer des systèmes solides et des processus appropriés qui lui permettront de lutter plus efficacement contre le commerce illégal de l'ivoire et d'améliorer la gestion de l'ivoire confisqué. Plusieurs questions spécifiques ont été posées, dont la formation du personnel, la mise en œuvre d'un système de gestion efficace pour collecter et enregistrer l'ivoire confisqué, les actions ciblant des audiences clés pour empêcher les achats et le commerce illégaux de l'ivoire, et l'élaboration d'une base de données sur les stocks d'ivoire.
15. Les résultats du travail au Gabon seront partagés avec d'autres pays de la région pour contribuer à des évaluations des besoins et à la mise en œuvre d'un projet à l'appui du *Plan d'action sous-régional des pays de l'espace COMIFAC pour le renforcement de l'application des législations nationales sur la faune sauvage* (PAPEFALC) 2012-2017.
16. En partenariat avec TRAFFIC Asie du Sud-Ouest, un manuel est en préparation pour guider les inspections portant sur des espèces de serpents, de tortues d'eau douce et de tortues terrestres exportées des pays suivants: Cambodge, Indonésie, Malaisie, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam. En analysant les permis et les certificats CITES, le Secrétariat a découvert des utilisations erronées, comme des spécimens capturés dans la nature enregistrés comme élevés en captivité ou en ranch pour blanchir des spécimens capturés dans la nature par le biais du commerce. Ces dernières années, le problème a été documenté comme particulièrement grave s'agissant de reptiles et d'oiseaux. Le manuel sera produit dans la langue de chaque pays et axé sur son commerce, l'accent étant mis sur plusieurs espèces intéressant le pays concerné. Un projet de manuel sera testé auprès des autorités CITES du Viet Nam et les résultats seront utilisés pour lui donner sa forme finale.
17. Grâce aux fonds fournis par la Commission européenne, le Secrétariat a engagé un consultant pour analyser une série de permis d'exportation CITES de la Guinée pour en vérifier l'authenticité, les anomalies dans les noms d'espèces et les codes de source utilisés, les problèmes de nomenclature et autres problèmes potentiels. Sur la base des conclusions du consultant, le Secrétariat préparera un projet pour aider la Guinée à renforcer sa capacité de respecter la Convention en gérant mieux la délivrance des permis et certificats CITES et en en garantissant l'authenticité (voir la notification aux Parties n° 2011/040 du 26 septembre 2011, *Commerce illégal et confirmation des permis*).
18. Lors de l'atelier régional intitulé *Renforcement de la capacité de mettre en œuvre la CITES en Amérique centrale et en Amérique du Sud*, qui s'est tenu à Bogota (Colombie) du 7 au 9 décembre 2010, plusieurs Parties ont déclaré que certaines espèces incluses dans la liste de l'Union européenne des suspensions de commerce n'avaient pas été exportées depuis longtemps ou pouvaient faire l'objet d'un commerce durable. En outre, le Secrétariat a été prié d'aider à faciliter la communication avec la Commission européenne afin de lever les suspensions de commerce qui ne sont plus pertinentes. A la lumière de ce qui précède, un consultant aident les Parties de la région à contacter la Commission européenne pour permettre la levée de ces suspensions lorsque c'est possible et approprié.
19. Le Secrétariat CITES travaille aussi en collaboration avec l'UNODC et des pays d'Asie à renforcer les capacités et à garantir un commerce légal, durable et traçable des espèces CITES. En collaboration avec l'UNODC, le Secrétariat réalise un projet préparé dans le cadre du *Partnership Against Transnational-crime through Regional Organized Law-enforcement (PATROL)* pour fournir une formation spécialisée aux agents chargés de la lutte contre la fraude et aux douaniers travaillant dans des passages aux frontières sélectionnés au Cambodge, en Chine, au Myanmar, en République démocratique populaire lao, en Thaïlande et au Viet Nam. La formation vise à améliorer leur capacité de détecter la contrebande d'espèces sauvages et les techniques utilisées, à identifier les espèces, y compris les bois et les plantes, et à respecter les obligations découlant de la CITES. Une conférence régionale sur les capacités anti-traffic dans les ports, ainsi que trois séminaires devant se tenir à Takeo (Cambodge), Mae Sai (Thaïlande) et Mong Cai (Viet Nam), sont provisoirement planifiés en attendant l'approbation du gouvernement.
20. La collaboration avec l'UNODC vise aussi à tirer parti de la réussite du dispositif du *Border Liaison Office* (BLO) mis au point en coopération avec le Cambodge, la Chine, la République démocratique populaire

lao, le Myanmar, la Thaïlande et le Viet Nam, en fournissant une étude de faisabilité sur la possibilité de réactions pluriagences dans les ports commerciaux. Pour contribuer à cette action, l'UNODC procèdera à une évaluation de la capacité actuelle de détecter les spécimens d'espèces CITES passés en contrebande dans des conteneurs.

21. La collaboration avec l'UNODC a aussi abouti à la production du *Wildlife and forest crime analytic toolkit*, (outils pour analyser la criminalité en matière de forêts et d'espèces sauvages) préparé par l'UNODC avec l'appui du Secrétariat CITES, de l'OICP-Interpol, de la Banque mondiale et de l'OMD. Ensemble, ces cinq organisations forme le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC)<sup>2</sup>. Cet ouvrage aidera les fonctionnaires chargés de l'administration des forêts et des espèces sauvages, les autorités CITES, les douanes et autres agences de lutte contre la fraude à faire une analyse complète des moyens et des mesures susceptibles de protéger et de suivre les produits des bois et des espèces sauvages. Le financement fourni par la Commission européenne permettra la traduction de cet ouvrage en français et en espagnol.
22. Le Secrétariat a conduit des missions en République démocratique populaire lao et au Viet Nam pour déceler les problèmes de mise en œuvre de la Convention et discuter de projets éventuels. Bon nombre des questions qui se posent sont à présent traitées dans des projets régionaux; il s'agit notamment d'un projet d'éducation du public, préparé en coopération avec l'organe de gestion de la République démocratique populaire lao et de partenaires de la CITES en Asie, pour concevoir et imprimer des affiches sur l'interdiction d'importer et d'exporter du bois d'agar et des orchidées CITES sans permis CITES. Cette campagne s'adresse au grand public et aux douaniers; les affiches seront placées aux passages frontaliers importants.
23. Concernant l'élaboration de listes, d'outils et de statistiques, le Secrétariat prépare, en partenariat avec le PNUE-WCMC, des outils et des systèmes informatisés de pointe pour aider les Parties à garantir un commerce international des espèces CITES qui soit légal, durable et traçable. C'est ainsi que l'on a préparé un projet pour convertir la version PDF de la liste des espèces CITES en une liste CITES axée sur la base de données où les utilisateurs pourront générer des versions à jour en PDF, télécharger des données sous divers formats (CSV, XML, etc.) et utiliser les services web pour tirer directement des données sur les e-permis et e-certificats CITES. La liste permettra aussi de générer des sous-séries de données pouvant être adaptées aux besoins du pays (listes d'espèces par pays, région, groupe taxonomique, etc.). Cette activité aura plusieurs conséquences positives, comme l'abaissement du taux d'erreurs dans les permis et certificats CITES et facilitera le travail fait par les conventions sur la biodiversité pour harmoniser leur nomenclature.
24. Des activités axées sur l'utilisation des nouvelles technologies, en particulier celles portant sur les documents pour le commerce électronique CITES, sont menées dans le cadre du projet financé par la CE. Deux projets régionaux sur les systèmes d'octroi d'e-permis CITES sont ainsi en cours: l'un avec le CACED en Amérique centrale et l'autre avec l'ACTO pour ses pays membres. Ces projets répondent aux demandes exprimées par les Parties lors de l'atelier régional sur le renforcement des capacités tenu en Colombie (Bogota, 2010) et contribuent à l'objectif 1.2 de la Vision stratégique et aux décisions 15.54 à 15.56.
25. Ces projets visent à rendre plus difficile la falsification des permis et des certificats CITES. Des discussions sont en cours avec le PNUE-WCMC pour donner aux Parties les moyens d'enregistrer leurs permis et certificats CITES dans la base de données sur le commerce CITES dès leur délivrance et réception. Cela aidera les Parties à remplir leurs obligations en matière de rapport et améliorera l'exactitude des données issues de la base de données sur le commerce. Enfin, ce système fournira des données plus actuelles, ce qui améliorera la qualité des analyses faites pour l'étude du commerce important et les avis de commerce non préjudiciable.
26. D'autres régions ont demandé l'assistance du Secrétariat pour organiser des projets sur les systèmes de délivrance informatisée des permis CITES. A cet égard, une réunion sur l'élaboration de ces systèmes, organisée et financée avec la Chine, a eu lieu à Guangzhou (Chine) du 9 au 11 mai 2012. Des Parties d'Amérique Latine (Brésil) et d'Afrique (Afrique du Sud et Namibie) y ont participé en tant qu'observateurs et examiné la possibilité de tels projets Sud-Sud et d'un échange de savoir-faire et de technologies.
27. Le Secrétariat a commandé au PNUE-WCMC un projet d'analyse des tendances récentes du commerce international des espèces animales inscrites à l'Annexe II afin de mieux comprendre les tendances

---

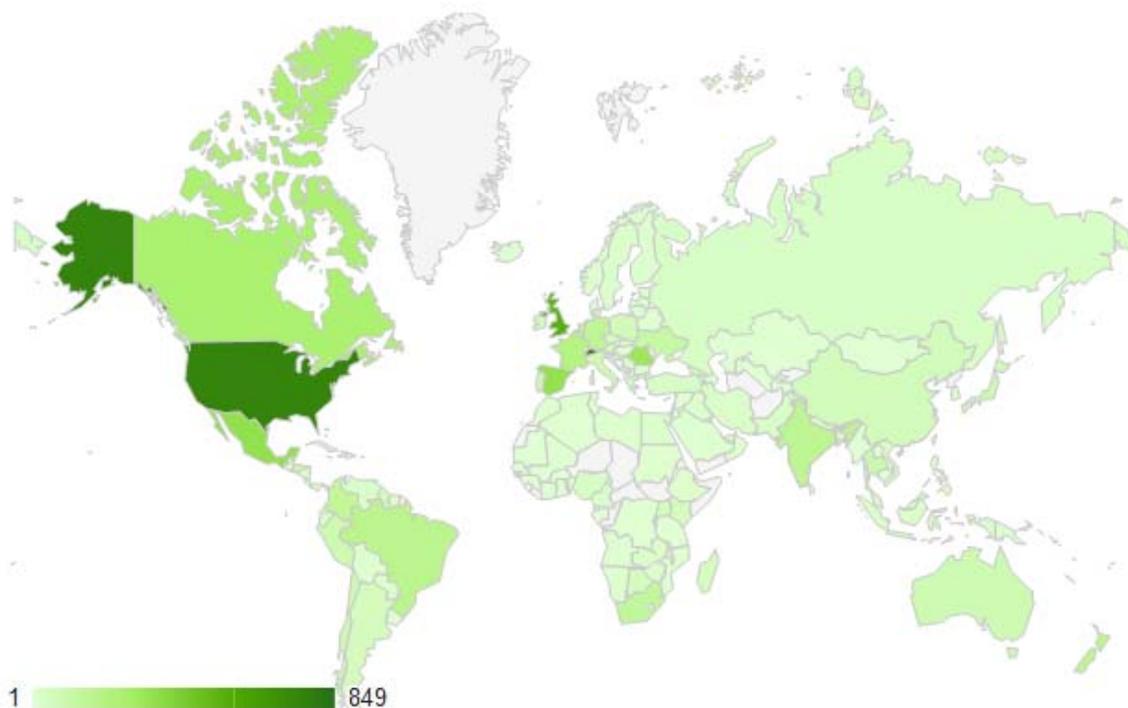
<sup>2</sup> Voir sous <http://www.cites.org/eng/prog/iccwc.php>.

mondiales du commerce international des espèces sauvages et de soutenir l'amélioration des rapports soumis au titre de la Convention. Ce document est présenté à la présente session en tant que document d'information.

28. Enfin, le projet financé par la CE donne l'occasion d'inciter les pays non-Parties à rejoindre la Convention. A cet égard, le Secrétariat CITES note que le Plan stratégique de 2011 à 2015 du Programme du Pacifique pour l'environnement (SREP), au chapitre 2.4.2 sur la biodiversité et la gestion des écosystèmes, inclut le but suivant: "Les non-Parties rejoignent la Convention sur le commerce international des espèces menacées (CITES) [sic], commencent à mettre en œuvre la législation sur la protection des espèces sauvages, reçoivent une formation et préparent des modèles de lois"<sup>3</sup>. Un atelier avec le Secrétariat CITES et le SREP consacré à ce but et à d'autres questions touchant à la CITES a eu lieu à Nadi (Fidji) du 5 au 14 mars 2012.

#### Le collège virtuel CITES

29. L'appui de la Commission européenne a rendu possible la création du collège virtuel CITES<sup>4</sup> – plate-forme web qui donne accès aux cours, aux matériels de formation et aux publications touchant à la CITES. Le collège propose deux cours en anglais, en français et en espagnol. Le premier porte sur les avis de commerce non préjudiciable; le second présente la Convention et traite de la lutte contre la fraude et des questions qui se posent aux douaniers qui traitent les spécimens CITES et aux autres fonctionnaires, notamment des policiers, impliqués dans la lutte contre le non-respect des lois et réglementations sur les espèces sauvages. Un autre cours à l'intention des douaniers sera lancé avant la présente session.
30. Au moment de la rédaction du présent document, 4795 personnes, de 167 pays et territoires, parlant 77 langues différentes, avaient accédé au collège virtuel CITES (voir la carte). Le Secrétariat remercie le Portugal pour sa traduction en portugais des matériels de formation CITES du Centre de formation du collège. Par ailleurs, le Secrétariat a été informé que les douanes et les autorités CITES utilisaient les matériels et les cours du collège virtuel pour former un grand nombre de fonctionnaires. La Thaïlande, par exemple, a utilisé le collège pour présenter la CITES lors de la formation de 60 douaniers.



Visites au collège virtuel CITES faites jusqu'au 4 mai 2012

<sup>3</sup> Voir sous [http://www.sprep.org/att/publication/000911\\_SPREP\\_Strategicplan\\_2011\\_2015.pdf](http://www.sprep.org/att/publication/000911_SPREP_Strategicplan_2011_2015.pdf).

<sup>4</sup> Voir sous <https://eva.unia.es/cites/>.

31. L'Université internationale d'Andalousie (UNIA) (Espagne) accueille généreusement le collège virtuel. Cette collaboration avec l'Université a favorisé une plus grande utilisation du collège virtuel et soutenu son développement. Le Secrétariat remercie l'UNIA pour son appui.
32. Le Secrétariat CITES et l'UNIA collaborent au développement du collège. A cet égard, les étudiants enrôlés dans la 11<sup>e</sup> édition du cours de maîtrise de l'UNIA intitulé *Les espèces dans le commerce, leur gestion et leur conservation: le cadre international* (du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 1<sup>er</sup> mars 2013) devront terminer une phase en ligne du cours comprenant quatre unités. Cela garantira la poursuite de l'utilisation du collège virtuel par les autorités CITES, qui constituent traditionnellement le plus grand groupe d'étudiants du programme de maîtrise<sup>5</sup>. La collaboration facilite aussi la participation du Secrétariat au programme de maîtrise. C'est ainsi qu'au cours de l'année académique 2011-2012, le personnel du Secrétariat a supervisé quatre étudiants dans la dissertation qu'ils préparaient pour la maîtrise.

#### Renforcement des capacités et science

33. Les Parties ont examiné les décisions 15.23 à 15.25 sur les avis de commerce non préjudiciable lors des séances conjointes de la 20<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes et de la 26<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux (Dublin, 2012). Ces comités ont largement commenté le collège virtuel CITES et ont recommandé l'actualisation et l'élargissement du cours sur les avis de commerce non préjudiciable. Ils ont proposé que le contenu du collège virtuel lui-même soit disponible en CD-ROM pour ceux qui n'accèdent pas facilement à Internet. Les Comités ont estimé que leurs membres devraient rechercher des exemples et des études de cas d'avis de commerce non préjudiciable dans leur région pour inclusion sur le site web de la CITES et sont convenus de demander à la Conférence des Parties de demander aux Parties de le faire. Enfin, ils ont décidé de demander à la Conférence des Parties de leur donner pour mandat permanent de fournir des avis scientifiques sur les matériels de formation utilisés pour le renforcement des capacités CITES.
34. Concernant les décisions 12.90 à 12.93, *Programme de renforcement des capacités en vue de l'établissement et de l'application de quotas d'exportation nationaux volontaires scientifiquement fondés pour des espèces inscrites à l'Annexe II*, le Secrétariat CITES a fondé son travail sur la résolution Conf. 14.7 (Rev. CoP15), *Gestion des quotas d'exportation établis au plan national*, et son annexe, *Lignes directrices pour la gestion des quotas d'exportation établis au plan national*, qui reposent sur le travail sur les quotas d'exportation accompli par le groupe de travail du Comité permanent.
35. Les Secrétariats de la CITES et de l'OIBT collaborent à un programme conjoint sur les espèces ligneuses depuis 2005. On trouvera des informations sur ce programme dans le document PC20 Doc. 19.2 soumis par le Secrétariat à la 20<sup>e</sup> session<sup>6</sup> du Comité pour les plantes.
36. Le Secrétariat appuie le travail du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et a participé à une réunion tenue à l'initiative de trois pays, intitulée *A Pathway to a Green Economy in the Context of Sustainable Development – Focus on the Role of Markets and the Promotion of Sustainable Forest Management*, organisée du 10 au 13 janvier 2012 à Hanoï (Viet Nam). Le Secrétariat attend avec intérêt de collaborer avec le FNUF et le Département des forêts de la FAO sur les questions forestières.

#### Renforcement des capacités et lutte contre la fraude

37. Le Secrétariat CITES continue de contribuer à l'initiative Douanes vertes. Comme indiqué sur le site web Douanes vertes, l'objectif de cette initiative est d'améliorer la capacité des douaniers et autres agents de lutte contre la fraude de suivre et faciliter le commerce légal, et de détecter et prévenir le commerce illégal de marchandises sensibles du point de vue de l'environnement et couvertes par des conventions et des accords multilatéraux sur l'environnement<sup>7</sup>. Les matériels mis au point à l'appui de Douanes vertes sont disponibles au centre de formation du collège virtuel CITES.<sup>8</sup>

---

<sup>5</sup> Dans les 10 cours précédents, 258 étudiants de 72 pays ont reçu une formation spécialisée sur la CITES et sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

<sup>6</sup> Voir sous <http://www.cites.org/eng/com/pc/20/E20-19-02.pdf>.

<sup>7</sup> Voir sous <http://www.greencustoms.org/background/>

<sup>8</sup> Voir sous <https://eva.unia.es/cites/mod/resource/view.php?id=58>.

38. Le Secrétariat a participé à plusieurs réunions où l'on a examiné les capacités de lutte contre la fraude telles que la création de réseaux pour contrôler les livraisons, les actions menées pour lutter contre le commerce international illégal des espèces CITES, notamment le tigre, et l'impact de la corruption sur la conservation de l'environnement. Ces réunions ont eu lieu en coopération ou en conjonction avec des Parties, l'initiative Douanes vertes, l'ICWC, l'OIPC-Interpol, l'OMD et l'UNODC. Un résumé détaillé sur ces réunions est présenté dans le document SC62 Doc. 29 sur les questions de lutte contre la fraude.

#### Recommandations

39. Le Comité permanent est prié de prendre note du présent rapport.

40. Le Secrétariat invite les Parties:

- a) à fournir un appui pour la traduction des cours et des matériels de formation disponibles par le biais du collège virtuel CITES, dans les autres langues officielles des Nations Unies et dans d'autres langues; et
- b) à fournir des fonds pour améliorer encore le collège virtuel en y préparant de nouveaux cours et en le rendant plus accessible par des moyens manuels.